

Politiques de soutien à l'autonomie des personnes âgées, quelques comparaisons internationales

Dans la continuité de ses précédents rapports et de la « Contribution du Conseil de l'âge à la Concertation grand âge et autonomie », le Conseil de l'âge rend publique une note de comparaisons internationales sur les politiques de soutien à l'autonomie des personnes âgées. Celle-ci a vocation à nourrir les réflexions menées dans le cadre du projet de loi annoncé à l'automne prochain sur ces questions.

Cette note apporte un **éclairage utile sur les politiques menées dans 9 pays (Allemagne, Danemark, Espagne, Italie, Suède, Québec, Belgique, Pays-Bas et Japon)** pour répondre aux défis du vieillissement et de la perte d'autonomie. **Des stratégies et orientations communes** apparaissent :

- la priorité donnée au soutien à domicile ;
- le développement et la diversification de l'offre de services (services de soins et du « care ») ;
- le renforcement de l'échelon local dans la mise en œuvre des aides et dans l'appui à l'innovation ;
- une monétisation plus importante des aides pour favoriser le libre choix des personnes ;
- la recherche d'une meilleure qualité de soins ;
- l'importance accordée à la coordination et à l'intégration entre professionnels et entre sanitaire et social ;
- le développement et l'utilisation des nouvelles technologies en appui des professionnels, des personnes âgées et de leurs aidants.

Les moyens mobilisés diffèrent néanmoins assez fortement selon les pays. Les dépenses de soins de longue durée (services sanitaires et sociaux fournis aux personnes en perte d'autonomie qui ont besoin de soins en continu) représentent ainsi entre moins de 1% (Italie, Espagne) et entre 2,5 % et 3,5% (Pays-Bas, Danemark et Suède) du PIB des Etats.

Après avoir posé le contexte, **la note décrit les dispositifs et aides mis en place dans les différents pays** : évaluation de la situation de la personne âgée au regard de son autonomie et de son environnement notamment familial, prestations offertes à domicile (en espèces ou en nature sous forme de services), lieux de vie autre que le domicile, soutien aux aidants, mesures de prévention. Elle donne enfin quelques éléments sur le financement des soins de longue durée dans les différents pays.

La note et sa synthèse peuvent être téléchargées sur le site du HCFEA : www.hcfea.fr